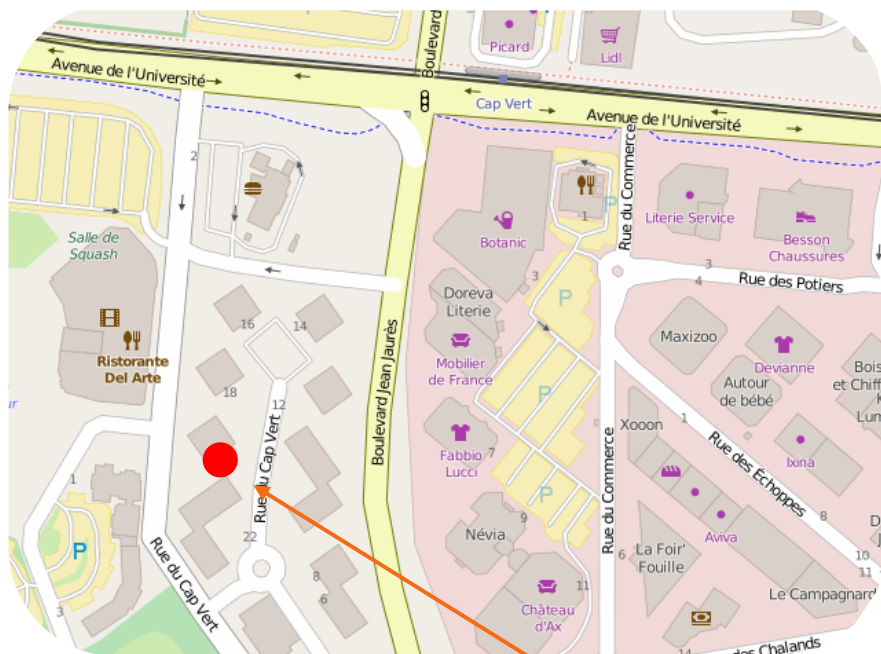





LE PLAN D'ACCES



CMP QUETIGNY
 Parc Tertiaire du Cap Vert
 20 rue du Cap Vert
 QUETIGNY

-  **En autobus :** prendre la ligne 7 – arrêt « Cap Vert »
-  **En autobus :** prendre la ligne 17 – arrêt « Quetigny Centre Commercial »
-  **Par le tram :** Tram T 1, direction Dijon Gare > Quetigny Centre - arrêt « Cap Vert »

Quetigny

CMP

Parc Tertiaire du Cap Vert - 20 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

Le Centre Médico-Psychologique de Quetigny fait partie du 4^{ème} secteur du pôle B du Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon.

Il accueille des personnes résidants dans les communes d'Arc-sur-Tille, Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Quetigny, Remilly-sur-Tille et Sennecey-Lès-Dijon.



Contacts :
 Secrétariat : 03 80 71 01 42
 Fax : 03 80 71 81 30

Horaires d'ouverture :
 8h30 - 12h00 et 13h45 - 17h20
 du lundi au vendredi

LES MISSIONS

Le Centre Médico-Psychologique est un lieu ouvert qui propose des consultations médicales et psychologiques, ainsi que des entretiens infirmiers et sociaux. Ces démarches s'inscrivent dans une prise en charge globale de la personne.

LES OBJECTIFS DES SOINS

Les soins (individuels ou de groupe) dispensés dans l'unité permettent :

- D'évaluer la demande et proposer une orientation,
- Une amélioration des symptômes,
- Le maintien ou le retour à domicile et autant que possible :
 - Une prise de conscience de sa problématique, un réaménagement psychique au travers un cheminement personnel,
 - Une remobilisation du désir, la possibilité de se projeter et de faire ses propres choix,
 - L'amorce d'un travail psychothérapeutique pouvant éventuellement se poursuivre en dehors de l'institution,
- D'éviter l'hospitalisation ou réduire sa durée, et permettre au patient de pouvoir se maintenir dans son réseau social.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'équipe pluridisciplinaire mène des actions individualisées et personnalisées, en proposant :

- Un accueil permanent, direct ou téléphonique des consultants et de leur famille,
- Un entretien préalable avec un infirmier suivi d'une orientation vers un psychiatre et / ou un psychologue.

Le psychiatre prescrit si besoin un suivi infirmier à travers :

- Un travail relationnel d'écoute et de soutien sous forme d'entretien,
- Des visites à domicile avec un accompagnement dans l'organisation de la vie quotidienne,
- Un suivi des traitements : injections, préparation piluliers,
- Un travail de partenariat et de coordination avec les services socio-éducatifs, les médecins généralistes, les infirmières libérales, les institutions, les tuteurs,...
- Un travail de liaison avec l'intra - hospitalier,
- Une collaboration de Chenôve avec l'équipe de l'Hôpital de Jour.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour toute prise en charge, il est nécessaire d'être munie de la Carte Vitale, d'une attestation de Mutuelle ou d'une attestation de CMU, d'une pièce d'identité.

L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION

L'orientation sur la structure se fait sur prescription médicale d'un psychiatre du 4^{ème} secteur.

L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Psychiatres,
- Psychologues,
- Cadre de santé,
- Equipe infirmières,
- Assistante sociale,
- Assistante Médico-Administrative.